

Introduction aux actions privilégiées

Foyston, Gordon and Payne (FGP) investit l'actif de ses clients dans des actions privilégiées depuis plusieurs décennies. Vers la fin de l'an dernier, FGP a lancé le Fonds d'actions privilégiées FGP.

Par conséquent, nous voulions prendre quelques moments pour répondre à certaines de vos questions concernant cette catégorie d'actions.

Qu'est-ce qu'une action privilégiée?

Une action privilégiée est un titre qui représente un droit de propriété dans une entreprise. À l'instar des actions ordinaires, les actions privilégiées n'ont habituellement aucune date d'échéance prédéterminée. Dans l'ensemble, toutefois, elles ont plus de traits en commun avec les placements à revenu fixe qu'avec les actions ordinaires.

Les actions privilégiées ...

- ont une valeur nominale;
- n'accordent habituellement aucun droit de vote à l'égard des questions touchant l'entreprise;
- versent des dividendes en fonction des modalités décrites lors de leur émission;
- sont rachetables à divers moments;
- occupent un rang supérieur à celui des actions ordinaires dans la structure de capital de l'entreprise.

Pourquoi investir dans les actions privilégiées?

Diversification – Traditionnellement, les actions privilégiées affichent une faible corrélation avec les actions et les obligations, ce qui peut considérablement atténuer la volatilité globale du portefeuille.

Corrélation des rendements de l'indice des actions privilégiées S&P/TSX*	
avec l'indice composé S&P/TSX	avec l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada
0.27	-0.06

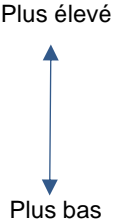
* Cinq ans au 30 juin 2016
Source: Bloomberg, FGP

Dividends – Les actions privilégiées versent des dividendes en fonction de modalités prédéterminées. Les dividendes sont avantageux pour les investisseurs axés sur le revenu, et le rendement des actions privilégiées est généralement beaucoup plus élevé que celui d'obligations comparables.

Fiscalement avantageux – Les dividendes versés à l'égard des actions privilégiées de sociétés canadiennes bénéficient actuellement d'un traitement fiscal beaucoup plus avantageux que le revenu d'intérêt provenant d'obligations.

Volatilité – Malgré leur récente volatilité, les actions privilégiées sont généralement moins volatiles que les actions.

Sécurité – Les actions privilégiées occupent un rang supérieur à celui des actions ordinaires au sein de la structure de capital d'une entreprise, offrant ainsi à ses détenteurs un droit plus avantageux à l'égard de l'actif de cette dernière.



Hiérarchie générale des droits	
Plus élevé	Créance garantie*
	Créance de premier rang non garantie
	Créance de second rang non garantie
	Actions privilégiées
Plus bas	Actions ordinaires

* Les créances garanties offrent des droits à l'égard d'actifs spécifiques, mais pas nécessairement des droits généraux concernant tous les actifs de l'entreprise, contrairement aux créances de premier rang et aux créances subordonnées.

Quels sont les différents types d'actions privilégiées?

Actions privilégiées perpétuelles à taux fixe

- Les dividendes fixes sont déterminés lors de l'émission initiale des titres.
- Les dividendes sont constants tant que le titre est en circulation.
- L'émetteur peut racheter les titres à divers moments, que ce soit à leur valeur nominale ou à une valeur supérieure.
- Le prix du marché de l'action privilégiée fluctue généralement de la même façon que celui d'une obligation à long terme.

Actions privilégiées à taux rajusté

- Ces titres sont assortis d'un dividende fixe ou variable pour une période déterminée jusqu'à la date de rajustement (normalement tous les cinq ans).
- À chaque date de rajustement, l'investisseur peut choisir de recevoir un dividende fixe ou variable pour la période suivante.
- Le taux du dividende fixe est normalement déterminé en fonction d'un écart prédéterminé par rapport au taux d'intérêt d'une obligation du gouvernement du Canada à 5 ans.
- Le taux du dividende variable est normalement déterminé en fonction d'un écart prédéterminé par rapport au taux d'intérêt d'un bon du Trésor du gouvernement du Canada à 3 mois.
- Les actions privilégiées à taux rajusté sont rachetables par l'émetteur à leur valeur nominale, mais seulement à chaque date de rajustement.

Actions privilégiées à taux variable

- Le taux du dividende est normalement rajusté tous les trimestres et est fonction du taux préférentiel en vigueur ou d'un écart par rapport au taux d'intérêt d'un bon du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada.
- Les actions privilégiées à taux variable sont rachetables par l'émetteur à divers moments, que ce soit à leur valeur nominale ou à une valeur supérieure.

Qu'est-ce qu'un dividende « cumulatif »?

La majorité des actions privilégiées versent des dividendes cumulatifs. Cela signifie que si le dividende n'est pas payé en argent, il s'accumule tout de même et demeure payable au détenteur de l'action privilégiée. Dans le cas des actions privilégiées versant des dividendes non cumulatifs, les dividendes impayés ne s'accumulent pas. Normalement, les seuls titres qui versent des dividendes non cumulatifs sont ceux provenant d'institutions financières, telles que les banques et les sociétés d'assurance. Les dividendes non cumulatifs améliorent l'efficacité d'une action privilégiée à titre d'élément du capital.

Les actions privilégiées sont-elles convertibles en actions ordinaires?

Certaines actions privilégiées peuvent être converties en actions ordinaires à l'aide de deux mécanismes. Le premier consiste dans une conversion réglementaire. Par exemple, les titres de capital de toutes les banques canadiennes doivent pouvoir être convertis en actions ordinaires dans certaines circonstances extrêmes afin de rehausser la stabilité du système financier. Le deuxième mécanisme consiste dans une conversion au gré de l'entreprise, laquelle est rarement invoquée.

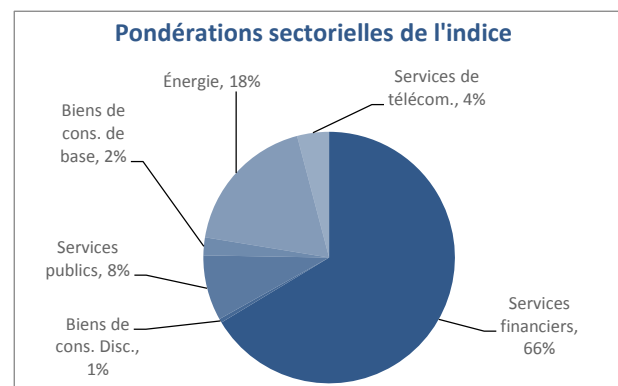
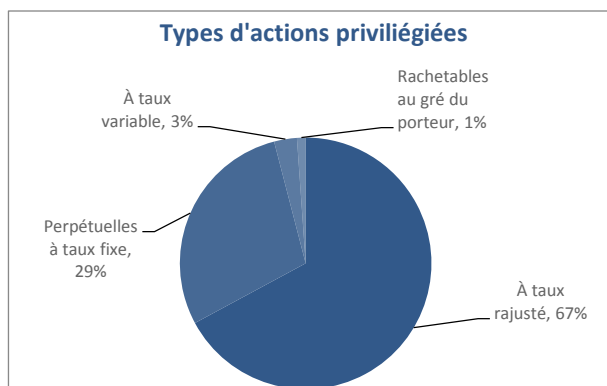
Comment le marché des actions privilégiées du Canada a-t-il changé au cours de la dernière décennie?

Le marché des actions privilégiées du Canada a radicalement changé au cours des dix dernières années. Auparavant, les actions privilégiées perpétuelles à taux fixe dominaient ce marché, alors que, de nos jours, celui-ci regroupe surtout des actions à taux rajusté. Ce changement a coïncidé avec la décision des banques canadiennes de faire davantage appel aux actions privilégiées en tant qu'élément de capital réglementaire. Maintenant, le marché penche fortement en faveur d'actions privilégiées à taux rajusté et d'actions issues d'institutions financières.

Les actions privilégiées connaissent aussi une popularité accrue parmi les sociétés, car elles procurent un accès au capital sans diluer leurs actions ordinaires, d'autant plus qu'elles bénéficient d'un traitement de la dette plus favorable de la part des agences de notation, ce qui améliore certains de leurs paramètres de crédit.

Le recours accru à ces actions de la part des banques et d'autres émetteurs a donné lieu à la croissance considérable de ce marché. Au 30 juin 2016, les actions privilégiées représentaient environ 71 milliards \$ en fonction de leur valeur nominale et 55,7 milliards \$ selon leur valeur marchande. Entre 2014 et 2015, la valeur marchande de la majorité des actions privilégiées a chuté en raison, surtout, de la persistance des taux d'intérêt extrêmement bas. Par conséquent, ces actions offrent maintenant une proposition de valeur très avantageuse par rapport aux obligations et à d'autres catégories d'actif, telles que les hypothèques et les fiducies de placement immobilier (FPI).

Indice des actions privilégiées S&P/TSX*



* Au 30 juin 2016
Source: S&P/TSX

Comment les particuliers et les entreprises peuvent-ils investir dans des actions privilégiées auprès de FGP?

FGP gère le Fonds d'actions privilégiées FGP, qu'elle offre à ses clients directement (catégorie A) ou par l'intermédiaire de certains courtiers en placements en vertu d'une notice d'offre (catégorie D).

Le Fonds d'actions privilégiées FGP vise à dégager un rendement global avantageux par l'entremise d'un revenu stable et de la plus-value du capital à long terme. Pour ce faire, il investit principalement dans des actions privilégiées et d'autres titres axés sur le revenu. FGP a recours à une approche multi stratégique à long terme axée sur la valeur reposant sur la sélection des titres, le choix des secteurs et les prévisions à l'égard des taux d'intérêt.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec nous au 1-844-FOYSTON (ou le 1-844-369-7866).